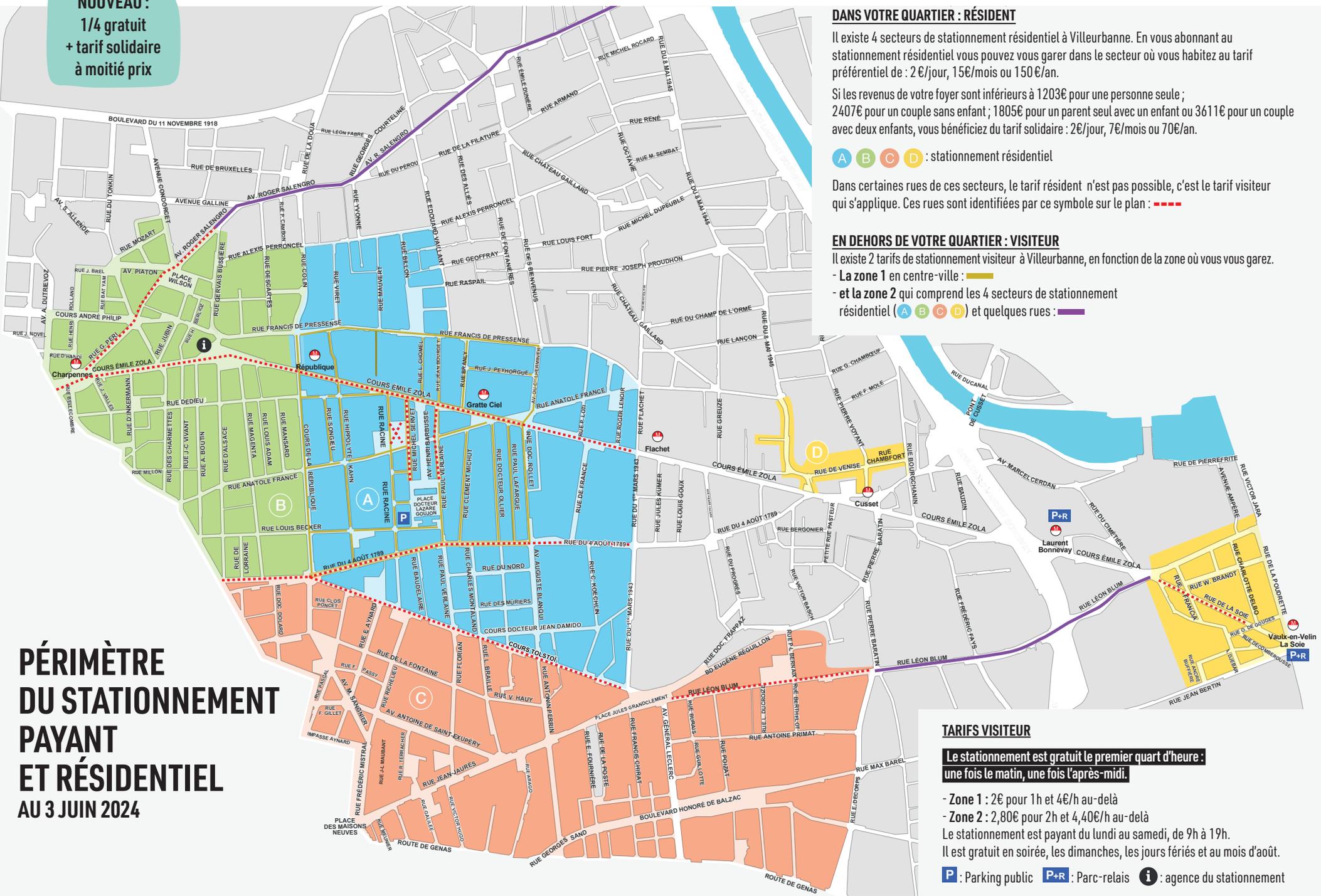


**NOUVEAU :**  
1/4 gratuit  
+ tarif solidaire  
à moitié prix



**PÉRIMÈTRE  
DU STATIONNEMENT  
PAYANT  
ET RÉSIDENTIEL  
AU 3 JUIN 2024**

**DANS VOTRE QUARTIER : RÉSIDENT**

Il existe 4 secteurs de stationnement résidentiel à Villeurbanne. En vous abonnant au stationnement résidentiel vous pouvez vous garer dans le secteur où vous habitez au tarif préférentiel de : 2 €/jour, 15€/mois ou 150€/an.

Si les revenus de votre foyer sont inférieurs à 1203€ pour une personne seule ; 2407€ pour un couple sans enfant ; 1805€ pour un parent seul avec un enfant ou 3611€ pour un couple avec deux enfants, vous bénéficiez du tarif solidaire : 2€/jour, 7€/mois ou 70€/an.

**A B C D** : stationnement résidentiel

Dans certaines rues de ces secteurs, le tarif résident n'est pas possible, c'est le tarif visiteur qui s'applique. Ces rues sont identifiées par ce symbole sur le plan : **----**

**EN DEHORS DE VOTRE QUARTIER : VISITEUR**

Il existe 2 tarifs de stationnement visiteur à Villeurbanne, en fonction de la zone où vous vous gardez.

- La zone 1 en centre-ville : **----**
- et la zone 2 qui comprend les 4 secteurs de stationnement résidentiel (**A B C D**) et quelques rues : **----**

**TARIFS VISITEUR**

**Le stationnement est gratuit le premier quart d'heure :  
une fois le matin, une fois l'après-midi.**

- Zone 1 : 2€ pour 1h et 4€/h au-delà
  - Zone 2 : 2,80€ pour 2h et 4,40€/h au-delà
- Le stationnement est payant du lundi au samedi, de 9h à 19h.  
Il est gratuit en soirée, les dimanches, les jours fériés et au mois d'août.

**P** : Parking public **P+R** : Parc-relais **i** : agence du stationnement